

*Questions au Feuilleton*

[Texte]

## LES LOGEMENTS FAMILIAUX À LA BFC DE CHILLIWACK

Question n° 4780—**M. Howie:**

1. Combien de logements familiaux la BFC de Chilliwack compte-t-elle?
2. Combien de militaires mariés sont affectés à la base?
3. Y a-t-il des restrictions quant aux gradés qui peuvent louer des logements familiaux à la base et, le cas échéant, lesquelles?
4. Quel était le loyer mensuel moyen payé en a) 1981, b) 1982 pour un logement familial genre maison en rangée de trois chambres à coucher ou l'équivalent à la base?
5. Quel était le loyer mensuel moyen payé à la base en a) 1981, b) 1982 pour une maison individuelle de trois chambres à coucher?
6. Y augmentera-t-on le loyer des logements familiaux en 1983 et, le cas échéant, a) pourquoi, b) de combien en moyenne?
7. A-t-on établi des crédits de loyer à la base pour aider à compenser le fardeau financier accru qu'on a imposé aux locataires de logements familiaux en les obligeant à payer eux-mêmes leur chauffage?
8. Quel combustible utilise-t-on en général pour y chauffer les logements familiaux?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** 1. Quatre cent quatre-vingt.

2. Sept cent quatre-vingt-huit.

3. Aucune.

4. a) \$209, b) \$221.

5. a) \$280, b) \$297.

6. La valeur des logements pourrait augmenter, selon les résultats de l'évaluation que fera en 1983 la SCHL des logements familiaux appartenant au MDN. Toutefois, l'augmentation de loyer en 1983 sera d'au plus 5 p. 100.

7. Oui, dans le cas de toutes les maisons dont l'isolation n'est pas conforme aux normes de la SCHL et pour lesquelles les occupants paient les frais de chauffage directement à un fournisseur commercial.

8. Le gaz naturel.

## LES LOGEMENTS FAMILIAUX À LA BFC DE LAHR

Question n° 4781—**M. Howie:**

1. Combien de logements familiaux la BFC de Lahr, Allemagne de l'Ouest compte-t-elle?
2. Combien de militaires mariés sont affectés à la base?
3. Y a-t-il des restrictions quant aux gradés qui peuvent louer des logements familiaux à la base et, le cas échéant, lesquelles?
4. Quel était le loyer mensuel moyen payé en a) 1981, b) 1982 pour un logement familial genre maison en rangée de trois chambres à coucher ou l'équivalent à la base?
5. Quel était le loyer mensuel moyen payé à la base en a) 1981, b) 1982 pour une maison individuelle de trois chambres à coucher?
6. Y augmentera-t-on le loyer des logements familiaux en 1983 et, le cas échéant, a) pourquoi, b) de combien en moyenne?
7. A-t-on établi des crédits de loyer à la base pour aider à compenser le fardeau financier accru qu'on a imposé aux locataires de logements familiaux en les obligeant à payer eux-mêmes leur chauffage?
8. Quel combustible utilise-t-on en général pour y chauffer les logements familiaux?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** 1. Mille cent quatre-vingt-onze.

2. Deux mille quatre cent soixante-neuf.

3. Aucune.

4 et 5. Il n'y a ni maisons en rangée ni maisons unifamiliales de trois chambres à coucher à la BFC Lahr.

6. La valeur des logements pourrait augmenter, selon les résultats de l'évaluation que fera en 1983 la SCHL des logements familiaux appartenant au MDN. Toutefois, l'augmentation du loyer en 1983 sera d'au plus 5 p. 100.

7. Non, car le programme de facturation directe pour le chauffage n'est pas appliqué en Europe.

8. Le mazout.

## LES LOGEMENTS FAMILIAUX À LA BFC DE CORNWALLIS

Question n° 4782—**M. Howie:**

1. Combien de logements familiaux la BFC de Cornwallis compte-t-elle?
2. Combien de militaires mariés sont affectés à la base?
3. Y a-t-il des restrictions quant aux gradés qui peuvent louer des logements familiaux à la base et, le cas échéant, lesquelles?
4. Quel était le loyer mensuel moyen payé en a) 1981, b) 1982 pour un logement familial genre maison en rangée de trois chambres à coucher ou l'équivalent à la base?
5. Quel était le loyer mensuel moyen payé à la base en a) 1981, b) 1982 pour une maison individuelle de trois chambres à coucher?
6. Y augmentera-t-on le loyer des logements familiaux en 1983 et, le cas échéant, a) pourquoi, b) de combien en moyenne?
7. A-t-on établi des crédits de loyer à la base pour aider à compenser le fardeau financier accru qu'on a imposé aux locataires de logements familiaux en les obligeant à payer eux-mêmes leur chauffage?
8. Quel combustible utilise-t-on en général pour y chauffer les logements familiaux?

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):** 1. Deux cent onze.

2. Trois cent trente-six.

3. Aucune.

4. Il n'y a aucun logement familial du genre maison en rangée à trois chambres à coucher à la BFC Cornwallis.

5. a) \$132, b) \$137.

6. La valeur des logements pourrait augmenter, selon les résultats de l'évaluation que fera en 1983 la SCHL des logements familiaux appartenant au MDN. Toutefois, l'augmentation du loyer en 1983 sera d'au plus 5 p. 100.

7. Oui, dans le cas de toutes les maisons dont l'isolation n'est pas conforme aux normes de la SCHL et pour lesquelles les occupants paient les frais de chauffage directement à un fournisseur commercial.

8. Le mazout.

[Traduction]

**M. Flis:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.